

# CONSEIL MUNICIPAL

1

Séance du 26 janvier 2015

## COMPTE RENDU SUCCINCT

Rapporteur : Martine AUBRY

### **15/1 Procès-verbal de la séance du 24 novembre 2014**

**Adopté à**

**l'unanimité** Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal de la séance du 24 novembre 2014.

### **15/2 Procès-verbal de la séance du 15 décembre 2014.**

**Adopté à**

**l'unanimité** Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2014.

### **15/3 Compte rendu au Conseil Municipal des arrêtés pris en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**Le Conseil Municipal**

**prend acte** Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des décisions prises en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **15/4 Conseil Municipal - Délégation de pouvoir au Maire en matière de recours aux opérations de financement (emprunts, instruments de couverture) pour l'année 2015.**

**Adopté à l'unanimité**

Conformément aux dispositions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et du paragraphe 2.1.2 du chapitre II de la circulaire NOR IOCB1015077C du 25 juin 2010, il est demandé au Conseil Municipal de donner délégation de pouvoir au Maire en matière de recours aux opérations de financement (emprunts, produits de couverture) pour l'année 2015 dans les conditions déterminées dans la présente délibération.

### **15/5 Conseils de quartier - Désignation des Conseillers de quartier.**

**Adopté à**

**l'unanimité** Par délibération n° 14/341 du 27 juin 2014, le Conseil Municipal s'est prononcé sur la liste nominative des Conseillers de quartier qu'il convient de compléter aujourd'hui, suite à de nouvelles intégrations et à la démission de Conseillers de quartier.

**15/6 Établissements publics de coopération intercommunale - Syndicats intercommunaux et syndicat mixte - Rapports d'activité de l'année 2013 - Communication.**

**Le Conseil Municipal prend acte**

Aux termes de l'article L.5211-39 du CGCT, le maire de chaque commune membre d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) communique au Conseil Municipal le rapport annuel retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Conformément à ces dispositions, le Maire communique au Conseil Municipal le rapport d'activité de l'année 2013 des quatre EPCI suivants : le Syndicat Intercommunal Lille La Madeleine, le Syndicat intercommunal à vocation unique pour l'étude, la création, la promotion, l'aménagement et la gestion du centre de loisirs du camp français, le Syndicat intercommunal de création et de gestion de la fourrière pour animaux errants de Lille et ses environs et le Syndicat mixte des gens du voyage Lille Métropole, accompagnés du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de chacun de ces établissements.

**15/7 Sociétés d'Économie Mixte, Sociétés Publiques Locales et Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif - Rapports annuels 2013 des administrateurs.**

**Adopté à l'unanimité**

Conformément aux articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du code général des collectivités territoriales, les représentants de la Ville de Lille dans les organes délibérants des sociétés anonymes d'économie mixte (SAEM), des sociétés publiques locales (SPL) et des sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) doivent soumettre un rapport écrit au Conseil Municipal au moins une fois par an. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le rapport écrit pour l'année 2013 présenté par les administrateurs de la Ville de Lille dans les sociétés suivantes, la SAEM Lille Grand Palais, la SAEM Ville Renouvelée, la SAEM SORELI, la SCIC Lilas Autopartage, la SCIC SOLIS Métropole, la SPL Euratechnologies et la SPL Euralille.

**15/116 Commissions municipales – Composition – Modification.**

**Adopté à**

**l'unanimité**

Suite à la démission de M. Adel BOUSALHAM de ses fonctions de Conseiller Municipal, il convient de procéder à son remplacement au sein de la Commission de la Culture, du Sport et des Relations Internationales.

Séance du 26 janvier 2015

Rapporteur : Frédéric MARCHAND

## HELLEMES

**15/8**      **Commune associée d'Hellemmes - Versement de subventions de fonctionnement aux associations oeuvrant dans le domaine de l'animation et de la culture - Année 2015.**  
**Adopté à l'unanimité**

Dans le cadre de sa politique culturelle et d'animation, la Commune associée d'Hellemmes soutient les associations oeuvrant dans ces domaines. Plusieurs associations ont à ce titre sollicité un soutien financier de la Commune. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement de ces subventions, pour un montant total de 46.055 €

**15/9**      **Commune associée d'Hellemmes - Versement de subventions affectées aux projets de l'Office Central de Coopération de l'Ecole du Nord (OCCE Nord) - Année 2015.**  
**Adopté à l'unanimité**

La délibération n° 03/1117 du 15 décembre 2003 détermine les relations financières entre la Ville de Lille, la Commune associée d'Hellemmes et l'OCCE Nord. L'aide de la commune permet aux établissements de mettre en oeuvre des projets complémentaires. Pour 2015, les orientations annuelles définies sont l'éveil à la culture et à l'expérimentation scientifique ainsi que le développement de la pratique artistique et culturelle. Plusieurs projets ont ainsi été retenus afin de bénéficier d'un subventionnement. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le financement de ces actions, pour un montant total de 10.000 €

**15/10**     **Commune associée d'Hellemmes - Versement de subventions de fonctionnement à l'OCCE Nord - Année 2015.**  
**Adopté à l'unanimité**

La délibération n° 03/1117 du 15 décembre 2003 détermine les relations entre la Ville de Lille, la Commune associée d'Hellemmes et l'OCCE Nord. Une subvention annuelle de fonctionnement est octroyée en fonction des effectifs de chaque école et de la capacité financière des coopératives scolaires ainsi qu'une dotation permettant aux équipes enseignantes de souscrire des abonnements à diverses revues, fichiers ou matériels didactiques. Pour 2015, le montant de cette aide est de 3.130 € Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement de ces subventions.

**15/11**     **Commune associée d'Hellemmes - Versement d'une subvention de fonctionnement à l'association Eclaireurs et Eclaireuses de France - Année 2015.**  
**Adopté à l'unanimité**

Dans le cadre de sa politique de soutien aux associations et fédérations d'Education Populaire, la Commune associée d'Hellemmes accompagne depuis plusieurs années l'association Eclaireurs et Eclaireuses de France. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention de 1.100 € à cette association.

- 15/12**      **Commune associée d'Hellemmes - Versement d'une subvention de fonctionnement à l'association Edouard et Célestin vont en bateau - Année 2015.**  
**Adopté à l'unanimité**
- L'association Edouard et Célestin vont en bateau a pour objectif la mise en place d'une garderie parentale qui fonctionne en accueil périscolaire le mercredi et pendant les vacances scolaires. Dans le cadre de ces activités, cette association a sollicité un soutien financier de la Commune. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention de 17.500 € à cette association.
- 15/13**      **Commune associée d'Hellemmes - Versement de subventions de fonctionnement dans le cadre des écoles de sports hellemmoises - Année 2015.**  
**Adopté à l'unanimité**
- Plusieurs associations hellemmoises animent une école de sports en direction des 6/12 ans. A ce jour, 658 enfants bénéficient de cet enseignement. Afin d'encourager ces pratiques sportives, la Commune associée d'Hellemmes a prévu une enveloppe de 8.000 € Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la répartition et le versement de ces subventions.
- 15/14**      **Commune associée d'Hellemmes - Versement de subventions de fonctionnement aux associations sportives - Année 2015.**  
**Adopté à l'unanimité**
- Dans le cadre de sa politique de développement et de promotion des activités sportives, la Commune soutient les associations oeuvrant dans ce domaine. Plusieurs associations ont ainsi sollicité un soutien financier afin de proposer des activités de qualité à la population hellemmoise. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement de ces subventions, pour un montant total de 59.310 €
- 15/15**      **Commune associée d'Hellemmes - Versement de subventions aux associations supérieures à 23.000 €- Année 2015.**  
**Adopté à l'unanimité**
- Dans le cadre du soutien à la vie associative, la Commune développe un partenariat avec les associations en octroyant des subventions de fonctionnement. Plusieurs associations ont ainsi sollicité la Commune et dépassent, de par la multiplicité des actions mises en place, le seuil de 23.000 € Ainsi, conformément à l'instruction comptable M14, il y a lieu de prévoir une délibération distincte. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement de ces subventions.
- 15/16**      **Commune associée d'Hellemmes - Versement de subventions de fonctionnement aux associations de parents d'élèves - Année 2015.**  
**Adopté à l'unanimité**
- Dans le cadre de son Projet Educatif Local, la Commune associée d'Hellemmes soutient l'action des associations de parents d'élèves qui favorisent le bien être des enfants. A ce titre, plusieurs associations ont sollicité un soutien financier. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement de ces subventions.
- 15/17**      **Commune associée d'Hellemmes - Service Extérieur des Pompes Funèbres – Budget Primitif 2015.**  
**Adopté à l'unanimité**
- Le Service Extérieur des Pompes Funèbres est une mission de service public définie à l'article L. 2223-19 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le service municipal exerçant l'activité de travaux de fossoyage, il convient d'établir un budget individualisé retraçant les différentes opérations afin de déterminer le coût du service et de vérifier l'équilibre des recettes et des dépenses. Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif 2015 du Service Extérieur des Pompes Funèbres de la Commune associée d'Hellemmes.

**15/18 Commune associée d'Hellemmes - Rénovation de la salle de sports Delannoy -  
Adopté à Demande de subvention auprès du Département du Nord.**

**l'unanimité**

La Ville souhaite solliciter l'attribution d'une subvention de 274.925 € auprès du Département du Nord au titre de la rénovation de la salle de sports Delannoy, équipement sportif situé à proximité du collège Saint Exupéry d'Hellemmes. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Madame le Maire ou l'élu délégué à solliciter cette subvention.

**15/19 Commune associée d'Hellemmes - Occupation commerciale du domaine public -  
Adopté à Emprises de travaux - Tarifs 2015.**

**l'unanimité**

Conformément aux dispositions des articles L. 2125-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, l'occupation du domaine public sur le territoire de la Commune associée d'Hellemmes fait l'objet d'une autorisation en contrepartie de laquelle le bénéficiaire s'acquitte d'une redevance obligatoire. Il convient de revaloriser les tarifs de ces redevances au titre de l'année 2015 de 0,9 %, représentant l'équivalent de l'inflation, et de créer des frais de dossiers et trois nouveaux tarifs de redevance pour emprise de travaux. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les tarifs 2015 des redevances d'occupation commerciale du domaine public et pour emprises de travaux sur le territoire de la Commune associée d'Hellemmes.

**15/20 Commune associée d'Hellemmes - Acquisition de salles paroissiales attenantes à  
Adopté à l'église Notre Dame de Lourdes et au groupe scolaire Berthelot Sévigné  
l'unanimité d'Hellemmes.**

La Ville est propriétaire de plusieurs parcelles comprises entre les rues Jules Ferry, Maurice Berteaux, Ferdinand Mathias et des Ecoles à Hellemmes. Le Diocèse souhaite aujourd'hui vendre deux parcelles attenantes à l'église. La parcelle 298 AL 421, et plus spécifiquement la partie comprenant les salles paroissiales, représente un enjeu stratégique pour la Commune. En effet, cette partie constitue une enclave privée au sein d'un ensemble de parcelles publiques et scinde le patrimoine de la ville en deux. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'acquisition des anciennes salles paroissiales attenantes à l'église et de l'espace vert situé au droit des salles.

Séance du 26 janvier 2015

Rapporteur : Roger VICOT

## LOMME

**15/21 Commune associée de Lomme - Subventions 2015.**

**Adopté à l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions aux associations au titre de l'année 2015.

**15/22 Commune associée de Lomme - Subvention 2015 au Centre Communal d'Action Sociale de Lomme.**

**Adopté à l'unanimité**

Dans le cadre du Budget Primitif 2015, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir attribuer une subvention de 1.000.000 € au Centre Communal d'Action Sociale de Lomme pour l'exercice 2015.

**15/23 Commune associée de Lomme - Campagne de promotion du commerce de proximité- Attribution de lots pour le concours de vitrines.**

**Adopté à l'unanimité**

La Commune associée de Lomme a organisé, pour la 23ème année, son concours de vitrines de Noël en partenariat avec le Groupement commercial lommois, pour créer un temps fort et soutenir le dynamisme et l'attractivité du commerce de proximité de Lomme. Ce concours est doté de 14 lots pour un budget total de 2.000 € Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'attribution de 14 lots aux lauréats du concours de vitrines de Noël et le renouvellement de cette opération pour une période de cinq ans.

**15/24 Commune associée de Lomme - Création d'une commission extra-municipale "Vivre la ville".**

**Adopté à l'unanimité**

La Commune associée de Lomme souhaite créer une commission extra-municipale « Vivre la Ville » pour contribuer à placer les personnes en situation de handicap au cœur des missions des services publics locaux. Cette commission sera composée d'un collège de six élus et six personnalités représentant la société civile. Il est demandé au Conseil Municipal de créer la commission extra-municipale « Vivre la ville » et d'adopter son règlement intérieur.

**15/25 Commune associée de Lomme - Création d'une commission extra-municipale "Patrimoine et Mémoire".**

**Adopté à l'unanimité**

Dans sa volonté de développer à la fois sa politique participative et l'identité patrimoniale, historique et mémorielle qui caractérise la population lommoise, la Commune associée de Lomme souhaite créer une commission extra-municipale « Patrimoine et Mémoire ». Cette commission sera composée d'un collège de six élus communaux et six personnalités représentant la société civile. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la création de cette commission extra-municipale et d'adopter son règlement intérieur.

**15/26**      **Commune associée de Lomme - Marché de capture d'animaux nuisibles sur le territoire de la Ville de Lille et des Communes associées d'Hellemmes et de Lomme-Adopté à l'unanimité Attribution du marché.**

La Ville de Lille et ses Communes associées de Lomme et d'Hellemmes ont souhaité renouveler le marché de capture d'animaux nuisibles. Un marché à bons de commandes sur appel d'offres ouvert a été lancé. La Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer le lot n° 2, pour le territoire de Lomme, à la société SEREL. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire ou l'élu délégué à signer le marché avec cette société.

**15/27**      **Commune associée de Lomme - Tarifs 2015 - Modification du tarif de remplacement de tablette numérique en cas de détérioration. Adopté à l'unanimité**

La Médiathèque de Lomme l'Odyssée complète son offre de services par le prêt sur site, de tablettes tactiles numériques, avec un tarif de remplacement en cas de perte ou de détérioration, correspondant au prix d'achat. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider la mise en place de ce service et le forfait de 480 € pour le remplacement de la tablette tactile, en cas de perte ou de détérioration.

**15/28**      **Commune associée de Lomme - Protocole d'accord entre la commune et la Société SOPIC NORD pour l'étude de définition de la requalification et du développement de la zone commerciale et récréative du Grand But. Adopté à la majorité**

La Commune souhaite favoriser la mise en œuvre d'une véritable « régénération » de la zone commerciale et récréative du Grand But, qui est la composante d'un secteur urbain plus vaste, en plein développement. A cet effet, la Commune et la société SOPIC NORD, titulaire de nombreux baux à construction et propriétaire d'équipements commerciaux sur la zone, ont souhaité inscrire leur relation dans le cadre d'un protocole d'accord ayant pour objet de préciser le rôle et les responsabilités de chacun. La Commune propose que la SOPIC NORD conduise les études de définition du projet. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les objectifs et la démarche concertée pour le projet de développement et d'aménagement de la zone du Grand But, d'approuver la mission d'études et d'autoriser la signature du protocole avec la SOPIC NORD.

Séance du 26 janvier 2015

Rapporteur : Pierre de SAINTIGNON

## FINANCES

- 15/29 Adopté à la majorité** **Budget Principal - Adoption du Budget Primitif pour l'exercice 2015.**  
Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le vote du Budget Primitif 2015 élaboré dans le cadre des orientations définies lors du Débat d'Orientation Budgétaire présenté au cours de la séance du 15 décembre 2014.
- 15/30 Adopté à la majorité** **Budget Primitif 2015 – Section de Fonctionnement - Autorisations d'engagement et crédits de paiement.**  
Ce rapport a pour objet de proposer, au regard des prévisions opérationnelles, l'ensemble des autorisations d'engagement et l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement correspondants, en dépenses et en recettes de fonctionnement.
- 15/31 Adopté à la majorité** **Budget Primitif 2015 - Programmes d'équipement de la section d'Investissement - Autorisations de programme et crédits de paiement.**  
Ce rapport a pour objet d'ajuster, au regard des prévisions opérationnelles, l'ensemble des autorisations de programme et l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement correspondants en dépenses et en recettes d'investissement.
- 15/32 Adopté à la majorité** **Exercice 2015 - Fiscalité directe locale - Information sur les bases prévisionnelles 2015 et vote des taux 2015.**  
Dans le contexte économique général difficile de la France et plus particulier des collectivités locales, nous devons prévoir, malgré une situation financière saine en 2014 et l'ensemble des mesures mises en oeuvre en 2015, une augmentation des taux de fiscalité. L'orientation retenue porte sur une augmentation du taux de la taxe foncière.

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 15/33 Adopté à l'unanimité** **Soutien à la Maison de l'Emploi de Lille, Lomme, Hellemmes - Avance sur subvention 2015.**  
Dans l'attente de la mise en place du programme d'actions pour 2015 par la Maison de l'Emploi de Lille, Lomme, Hellemmes, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'élu délégué à signer la convention entre la Maison de l'Emploi ainsi qu'un premier versement de la subvention allouée au titre de l'année 2015 à cette association, d'un montant de 56.250,75 €, correspondant à 3/12ème de la subvention accordée au titre de l'année 2014, afin de lui permettre d'assurer la continuité de sa mission.



**15/34 Soutien à la Maison de l'Emploi Lille Lomme Hellemmes - PLIE - Avance sur subvention 2015.**  
**Adopté à l'unanimité**

Par délibération n° 07/1077 du 17 décembre 2007, le Conseil Municipal a décidé de conduire un 5ème Plan Lillois pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) et de signer avec l'Etat, le Conseil Général et le Conseil Régional le protocole d'accord officialisant sa création pour la période du 16 août 2007 au 31 décembre 2011. Cette année 2015 est une année de transition et un accord-cadre associant le Conseil Général, l'Etat et les PLIE du Nord est en cours de finalisation. Cet accord-cadre a pour objet de fixer un cadre commun de partenariat pour la mise en œuvre coordonnée des interventions du FSE de la période 2014/2020 en direction des personnes en situation de précarité économique et sociale. L'appel à projets, fixant notamment les grandes orientations du PLIE de Lille pour l'année 2015, a été validé par son Comité de Pilotage du 10 décembre 2014. Dans l'attente de sa validation par la plateforme de gestion des PLIE de la Métropole Lilloise et du Douaisis pour la partie liée à la gestion du FSE et de la nouvelle convention de partenariat entre la Ville de Lille et la Maison de l'Emploi de Lille-Lomme-Hellemmes, il convient de lui accorder un premier versement d'un montant de 190.000 € pour assurer la continuité de sa mission d'animation des actions mises en œuvre dans le cadre du PLIE.

**15/35 Association Réussir La Mission Locale de Lille - Avance sur subvention 2015.**  
**Adopté à l'unanimité**

Dans le cadre du partenariat entre l'association Réussir-la Mission Locale de Lille et la Ville de Lille, une convention d'objectifs, précisant les modalités de financement que la Ville entend consacrer à la mise en œuvre d'un programme d'actions, est établie pour l'année 2015. Afin d'assurer la continuité de la mission de l'association Réussir la Mission Locale de Lille, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser un premier versement de 348.672 € correspondant à 3/12ème de la subvention de 1.394.688 € accordée en 2014 à l'association sur les crédits de la délégation Emploi/Insertion.

**15/36 Subvention à l'association Maisons de Mode.**  
**Adopté à l'unanimité**

Afin de permettre à l'association Maisons de Mode de mener à bien ses missions dans le cadre du projet Maisons de Mode, la Ville est sollicitée à hauteur de 33.000 € Pour l'année 2015, le budget prévisionnel établi par l'association s'élève à 1.257.575 € La Ville est également sollicitée sur l'événement les 48 h Maisons de Mode, à hauteur de 23.920 € Le budget prévisionnel de l'opération est de 162.601 € Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 56.920 € et de la cotisation de 500€

Séance du 26 janvier 2015

Rapporteur : Walid HANNA

## POLITIQUES DES TERRITOIRES

### **15/37 Politique de la Ville - Programmation 2015 - Contrat de Ville.**

**Adopté à**

**l'unanimité**

La loi de programmation pour la Ville et la rénovation urbaine votée en février 2014 s'appliquera à partir de janvier 2015 pour une durée de 6 ans. Ses principales modifications portent sur la mise en place d'un Contrat de Ville d'Agglomération engageant conjointement l'Etat, Lille Métropole, les Villes, le Département, la Région notamment. La loi prévoit en outre la définition d'une nouvelle géographie prioritaire. Environ 59 000 habitants seront concernés sur l'ensemble de la Ville. Outre les secteurs majoritairement investis dans le cadre du précédent contrat des quartiers Bois-Blancs, Faubourg de Béthune, Fives, Lille-Sud, Moulins et Wazemmes, le Contrat de Ville intègre les secteurs Churchill/ Pont Neuf dans le quartier du Vieux-Lille, Eugène Jacquet et Cité Saint-Maurice dans le quartier de Saint-Maurice-Pellevoisin et Hoover à Lille Centre. Ces 185 actions représentent un coût total de 9.167.100 € et une sollicitation du Contrat de Ville à hauteur de 2.704.572 € (sous réserve de leur accord respectif et en l'absence de notification des enveloppes de l'Etat) dont 1.370.158 € pour la part Ville (dont 1.105.900 € Politique de la Ville), 1.163.829 € pour la part Etat et 170.585 € pour la part Région. L'effort de la Ville pour 2015 s'élève donc, dans le cadre du Contrat de Ville, à 1.667.423 € (volet Prévention de la Délinquance compris).

### **15/38 Conseils Citoyens - Création - Lancement de la préfiguration et de la mise en place des conseils.**

**Adopté à**

**l'unanimité**

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 s'applique à partir de janvier 2015. L'article 7 de cette loi prévoit la mise en place d'un conseil citoyen dans les secteurs de la nouvelle géographie réglementaire. C'est pourquoi, la Ville de Lille mettra en place ces conseils citoyens en complémentarité avec les instances de démocratie participative et de la politique de la ville existantes. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la création de ces conseils citoyens et d'autoriser Madame le Maire ou l'élu délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à cet effet.

## CITOYENNETÉ

### **15/39 Crédits décentralisés – Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers.**

**Adopté à**

**l'unanimité**

Le Conseil Municipal est appelé à valider les propositions de demandes de subventions des différents Conseils de quartier, en direction d'associations de quartier, ayant des actions de proximité. Ces dossiers sont supportés par des budgets décentralisés. Les quartiers concernés sont : Bois-Blancs (1 demande de subvention) et Lille-Sud (3 demandes de subventions).

Séance du 26 janvier 2015

Rapporteur : Lise DALEUX

## ESPACES VERTS

**15/40** **Taille, abattage et essouchage des arbres de la Ville de Lille et des communes**  
**Adopté à associées de Lomme et d'Hellemmes - Marché sur appel d'offres ouvert.**  
**l'unanimité**

Afin d'assurer l'entretien régulier du patrimoine arboricole de la Ville de Lille et de ses Communes associées, il est nécessaire de procéder à la relance d'un marché de prestation de services portant sur la taille, l'abattage et l'essouchage des arbres. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le lancement du marché et la signature des pièces correspondantes.

**15/41** **Fourniture de produits horticoles, de végétaux, de produits phytosanitaires et**  
**Adopté à d'auxiliaires pour la Ville de Lille et les Communes associées d'Hellemmes et de**  
**l'unanimité Lomme - Attribution des lots 1, 3, 5 à 7, 9 à 12, 15, 18, 19, 21 et 22.**

Les Villes de Lille, Lomme et Hellemmes ont besoin de fournitures horticoles et de végétaux, de produits phytosanitaires et d'auxiliaires pour assurer la création et la gestion des parcs et jardins, des espaces verts et terrains sportifs, ainsi que le fleurissement des villes. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature des pièces du marché correspondant.

**15/42** **Grand Projet urbain - Site des Margueritois - Convention de gestion avec Lille**  
**Adopté à Métropole Communauté Urbaine.**  
**l'unanimité**

La SORELI, en tant qu'aménageur de l'opération des Margueritois, réalise divers équipements dont plusieurs noues en voirie et un bassin d'infiltration des eaux pluviales qui relèvent, de fait, du domaine public communautaire. Aussi, conformément aux compétences respectives, la Ville de Lille sera gestionnaire des plantations situées dans les noues de transport de l'eau pluviale et au niveau du square qui constitue la partie supérieure d'un bassin d'infiltration de l'eau pluviale. Il est donc nécessaire de prévoir une convention de gestion clarifiant les modalités juridiques, financières et techniques de gestion des différents ouvrages concernés.

# CONSEIL MUNICIPAL

7

Séance du 26 janvier 2015

Rapporteur : Jacques RICHIR

## OCCUPATION COMMERCIALE DU DOMAINE PUBLIC

**15/43** **Distributeurs d'articles de natation dans les piscines de la Ville de Lille et de ses**  
**Adopté à** **Communes associées - Convention d'occupation du domaine public - Admission des**  
**l'unanimité** **recettes.**

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir fixer le montant de la redevance proposé et d'admettre les recettes afférentes à l'occupation du domaine public par les distributeurs d'articles de natation et de produits d'hygiène dans les piscines de la Ville de Lille et de ses Communes associées de Lomme et d'Hellemmes.

Séance du 26 janvier 2015

Rapporteur : Charlotte BRUN

## POLITIQUES ÉDUCATIVES

**15/44 Carte scolaire 2015 - Fusion des écoles maternelle Jenner et élémentaire Lamartine.**

**Adopté à**

**l'unanimité** Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la fusion des écoles maternelle Jenner et élémentaire Lamartine, sises rue des Célestines dans le quartier du Vieux-Lille, permettant la mise en oeuvre de projets pédagogiques communs amenant une cohérence éducative sur les deux écoles.

## PROJET EDUCATIF GLOBAL

**15/45 Nouveaux rythmes scolaires - Conventions avec les associations - Avenant à la convention du 29 octobre 2014 avec l'association No Ma Danse.**

**Adopté à**

**l'unanimité**

Le présent avenant a pour objet, suite à une erreur technique, de rectifier le montant de la subvention allouée à l'association No Ma Danse pour la mise en œuvre de ses ateliers dans le cadre des nouvelles activités périscolaires en proposant un avenant à la convention conclue le 29 octobre 2014, approuvée par délibération n° 14/528 du Conseil Municipal en date du 6 octobre 2014.

**15/46 Jeux d'enfants "Apprendre avec toi" - Expérimentation lilloise.**

**Adopté à**

**l'unanimité**

Dans le cadre du programme municipal, la Ville de Lille souhaite donner aux professionnels de la Petite Enfance et aux parents de nouveaux outils pour la réussite éducative des enfants. Aussi, pour aller plus loin dans le développement des aptitudes au langage des jeunes enfants, il est proposé d'expérimenter la méthode "Jeux d'enfants" au sein de structures d'accueil Petite Enfance. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'expérimentation de la méthode.

# CONSEIL MUNICIPAL

9

Séance du 26 janvier 2015

Rapporteur : Dalila DENDOUGA

## CENTRES SOCIAUX ET MAISONS DE QUARTIER

**15/47 Centres sociaux - Subvention d'animation globale 2015.**

**Adopté à**

**l'unanimité** Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter l'échéancier de versement de la subvention d'animation globale aux centres sociaux.

## LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

**15/48 Programmation Droits de l'Homme - Lutte contre les discriminations – 1<sup>ère</sup>  
Adopté à la répartition 2015.**

**majorité**

La Ville de Lille a, ces dernières années, amplifié son engagement permanent à lutter contre les discriminations sur son territoire et à favoriser l'égalité de traitement. Elle a en particulier développé des actions spécifiques dans le cadre de son Plan de lutte contre les discriminations adopté au Conseil Municipal du 1er février 2010. Dix associations ont présenté des demandes de financement qui s'inscrivent dans ces thématiques. Le montant total des aides demandées s'élève à 38.900 €

Séance du 26 janvier 2015

Rapporteur : Marie-Christine STANIEC-WAVRANT

## HÉBERGEMENT D'URGENCE

**15/49**      **CCAS de Lille – Autorisation donnée au CCAS de mettre à disposition de**  
**Adopté à**    **l'association EOLE l'ancienne résidence Camille Corot pour l'organisation de la**  
**l'unanimité** **veille saisonnière 2014/2015.**

Comme chaque année, la Ville de Lille soutient le dispositif d'hébergement d'urgence mis en œuvre par la Préfecture pour mettre à l'abri les personnes qui vivent à la rue, en période de grand froid. Pendant cette campagne 2014/2015, en complément des locaux mis à disposition par la Ville, le CCAS de Lille a proposé au Préfet de mettre à disposition, de manière exceptionnelle, le rez-de-chaussée, le 1er et le second étage de l'ancienne résidence Camille Corot de l'EHPAD du CCAS, située 1 bis boulevard du Docteur Calmette à Lille. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le CCAS de Lille à mettre à disposition de l'association EOLE l'ancienne résidence Camille Corot de l'EHPAD du CCAS, pour la période du 15 décembre 2014 au 31 mars 2015.

Séance du 26 janvier 2015

Rapporteur : Franck HANOH

## CONSEIL LOCAL DE SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

**15/50 Plan d'actions de prévention - Programmation 2015 - Volet Droit commun.**

**Adopté à la  
majorité**

Dans le cadre des dispositions relatives au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et en articulation avec le Contrat Local de Sécurité, la Ville de Lille propose de soutenir diverses actions, entrant dans le cadre d'un programme local d'actions mené pour l'année 2015, pour un montant total de 121.350 €

**15/51 Plan d'actions de prévention - Programmation 2015 - Volet FIPD.**

**Adopté à la  
majorité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le Plan d'actions lillois de Prévention de la Délinquance pour l'année 2015 au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et d'autoriser le versement de subventions à diverses associations, pour un montant total de 296.915 €

## POLICE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

**15/52 Fourrière Municipale – Enlèvement de véhicules automobiles – Remboursement des frais.**

**Adopté à  
l'unanimité**

A la suite d'opérations d'enlèvement de véhicules et de leur mise en fourrière, différents contrevenants ont présenté une requête aux fins d'obtenir le remboursement des frais d'enlèvement et de gardiennage, ou l'annulation du titre de recette correspondant aux frais. Une de ces demandes répond aux critères retenus pour être soumise au Conseil Municipal (par exemple circonstances particulières liées à la personne responsable du véhicule ou liées à l'état du véhicule, cas de force majeure avec justificatif). Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le remboursement des frais.



Séance du 26 janvier 2015

Rapporteur : Akim OURAL

## JEUNESSE

**15/53** **Projets Jeunesse 2015 – Avance sur subventions consenties à l'association les Francas du Nord au titre de l'appel à projets "Jeunesse 2015".**  
**Adopté à l'unanimité**

Au regard de la cessation d'activité des jeunes de l'association du Petit Maroc, l'association départementale les Francas du Nord s'est proposée pour la reprise de l'activité d'accueil de gestion d'activités de loisirs-vacances, d'accès à la réussite éducative et l'insertion professionnelle des jeunes sur l'année 2015 dans le secteur d'habitation du Petit Maroc. Pour ce faire, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 10.000 € au titre de l'année 2015, à l'association départementale Les Francas du Nord.

## CINÉMA, AUDIOVISUEL ET ARTS NUMÉRIQUES

**15/54** **Culture - Audiovisuel, Cinéma et Arts Numériques - Subventions aux opérateurs culturels.**  
**Adopté à l'unanimité**

« Lille, Ville d'Arts du Futur » est un programme de la Ville visant à développer l'usage des nouvelles technologies au cœur de la pratique artistique. La Ville entend ainsi stimuler les collaborations innovantes dans une optique de long terme entre les artistes, les chercheurs et les entrepreneurs de Lille et de la métropole. La Ville accorde donc son soutien à des associations développant des projets alliant arts et nouvelles technologies ainsi qu'aux associations du secteur audiovisuel dans le cadre de sa politique artistique et culturelle. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'attribution de subventions aux structures de ce secteur.

Séance du 26 janvier 2015

Rapporteur : Marion GAUTIER

## CULTURE

- 15/55**      **Culture - Subventions et soldes de subventions aux opérateurs culturels.**  
**Adopté à la**  
**majorité**      Il est demandé au Conseil Municipal d'accorder son soutien à des associations dont l'action renforce l'ancrage de la culture dans les quartiers, tout en favorisant l'accès au plus grand nombre, en accord avec son engagement dans un Agenda 21 de la Culture qui enrichit par ses actions innovantes la réflexion sur le rôle de la culture dans le développement durable. Les projets développés par ces associations en 2015 et le soutien attribué par la Ville sont repris dans la présente délibération.
- 15/56**      **Centre Eurorégional des Cultures Urbaines - Conventions de partenariat avec les**  
**Adopté à la**      **associations DALL et Waz Factory.**  
**majorité**      Le Centre Eurorégional des Cultures Urbaines établit des projets en partenariat avec les associations D.A.L.L. et Waz Factory afin d'organiser des soirées mêlant artistes amateurs et de renommée nationale ou internationale, les 6 et 7 février 2015. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature des conventions de partenariat établies à cet effet avec les associations précitées.
- 15/57**      **Régie pour la commande et la réalisation d'oeuvres d'art dans les espaces publics**  
**Adopté à la**      **lillois - Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2014.**  
**majorité**      Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2014 et les résultats définitifs du budget de la régie pour la commande et la réalisation d'oeuvres d'art dans les espaces publics lillois.
- 15/58**      **Régie pour la commande et la réalisation d'oeuvres d'art dans les espaces publics**  
**Adopté à**      **lillois - Approbation du Compte de Gestion du Trésorier Principal - Exercice 2014.**  
**l'unanimité**      Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du Trésorier Principal de la régie à autonomie financière pour la commande et la réalisation d'oeuvres d'art dans les espaces publics lillois pour l'exercice 2014.
- 15/59**      **Régie pour la commande et la réalisation d'oeuvres d'art dans les espaces publics**  
**Adopté à**      **lillois - Affectation des résultats de l'exercice 2014.**  
**l'unanimité**      Il est demandé au Conseil Municipal d'affecter les résultats de l'exercice 2014 au financement des dépenses nouvelles. Les écritures comptables seront reprises au Budget Primitif 2015.

- 15/60 Régie pour la commande et la réalisation d'œuvres d'art dans les espaces publics lillois - Adoption du Budget Primitif 2015.**  
Adopté à l'unanimité
- Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif 2015 de la régie à autonomie financière pour la commande et la réalisation d'œuvres d'art dans les espaces publics lillois, d'autoriser Madame le Maire ou l'élue déléguée à solliciter des subventions, participations ou mécénats auprès de tous types de partenaires, de signer les conventions à intervenir et d'admettre en recettes lesdits subventions, participations ou mécénats.
- 15/61 Régie pour la commande et la réalisation d'œuvres d'art dans les espaces publics lillois - Budget Primitif 2015 - Programme d'équipement de la section d'investissement - Autorisation de programme et crédits de paiement.**  
Adopté à l'unanimité
- Il est demandé au Conseil Municipal d'ajuster, au regard des prévisions opérationnelles, l'autorisation de programme et l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement en dépenses et en recettes de la régie à autonomie financière pour la commande et la réalisation d'œuvres d'art dans les espaces publics lillois.
- 15/62 Sollicitation de prêts d'œuvres auprès des services culturels de la Ville - Information.**  
Le Conseil Municipal prend acte
- Conformément à la délibération n° 12/760 du 23 novembre 2012, une synthèse des demandes de prêts d'œuvres déposées auprès des services culturels de la Ville est communiquée pour information au Conseil Municipal.
- 15/63 Grand Sud - Convention de partenariat avec le Centre social Lazare Garreau.**  
Adopté à la majorité
- Le Grand Sud et le Centre Social Lazare Garreau souhaitent s'associer dans le cadre d'un partenariat autour du développement culturel sur le quartier de Lille-Sud pour l'année 2015. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de partenariat avec l'association «Centre social Lazare Garreau».
- 15/64 Palais des Beaux-Arts - Partenariat avec la société ferroviaire belge Thalys.**  
Adopté à l'unanimité
- Dans le cadre des expositions Interduck et La Joie de vivre, le Palais des Beaux-Arts souhaite développer un partenariat avec la société ferroviaire belge Thalys pour accroître la visibilité desdites expositions.
- 15/65 Palais des Beaux-Arts - Partenariat avec AG2R La Mondiale pour l'organisation d'animations pour les seniors.**  
Adopté à l'unanimité
- Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'une convention de partenariat avec AG2R La Mondiale, institution de retraite complémentaire, pour l'organisation de visites du Palais des Beaux-Arts et d'ateliers artistiques à destination des seniors pour l'année 2015. AG2R soutient la réalisation du partenariat par l'apport d'une contribution financière de 10.000 €TTC.
- 15/66 Musée d'Histoire Naturelle - Rénovation de la grande verrière - Financement du projet.**  
Adopté à l'unanimité
- Le Musée d'Histoire Naturelle désire poursuivre la rénovation du diorama abrité derrière sa grande verrière. Pour ce faire, il souhaite faire appel à des financements externes, parmi lesquels du financement participatif. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la mise en oeuvre du projet et de sa recherche de financement.

**15/67 Musée d'Histoire Naturelle - Fixation des tarifs des droits d'entrée.**

**Adopté à**

**l'unanimité** Par délibération n° 14/557 du 6 octobre 2014, le Conseil Municipal a autorisé l'organisation de l'exposition intitulée "De la petite taupe qui voulait savoir qui lui avait fait sur la tête" par le Musée d'Histoire Naturelle, du 2 mars au 31 mai 2015. Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter les tarifs des droits d'entrée de cette exposition.

**15/68 Musée d'Histoire Naturelle - Conservation préventive et curative des collections - Demande de subvention auprès de l'Etat (DRAC).**

**Adopté à l'unanimité**

De manière concomitante à l'inventaire et au récolement de ses collections, le Musée d'Histoire Naturelle mène une campagne de conservation préventive et curative. Afin de maintenir un bon état général des collections, il procède à des restaurations d'objets pour lesquelles il sollicite l'avis de la DRAC. Le Musée demande également à la DRAC un financement de ces restaurations. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'élue déléguée à solliciter une subvention dans ce cadre auprès de la DRAC.

**15/69 Musée d'Histoire Naturelle - Poursuite des inventaires des collections - Demande de subvention auprès de l'Etat (DRAC).**

**Adopté à l'unanimité**

Le Musée d'Histoire Naturelle est soumis à la loi de 2002 sur les musées de France qui prescrit l'inventaire et le récolement de ses collections patrimoniales. Afin de mener à bien cette mission réglementaire, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'élue déléguée à solliciter une subvention auprès de l'Etat (DRAC).

**15/70 Musée d'Histoire Naturelle - Collaboration scientifique avec l'entreprise Anaxa-Vida.**

**Adopté à**

**l'unanimité** L'entreprise Anaxa-Vida, en lien avec l'équipe de recherche de l'IRCICA (INRIA / LIFL / Lille1), a développé un dispositif d'analyse du comportement des visiteurs à partir du traitement informatique d'un flux d'images. Ce projet, soutenu dans le cadre des expériences interactives de Pictanovo, prévoit un test grandeur nature du dispositif que l'entreprise souhaite mener au Musée d'Histoire Naturelle de Lille. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser ce partenariat.

**15/71 Musée de l'Hospice Comtesse - Exposition "Boutiques lilloises d'autrefois" - Tarification.**

**Adopté à l'unanimité**

Dans le cadre de l'exposition consacrée aux boutiques lilloises présentée par le Musée de l'Hospice Comtesse du 17 avril au 19 juillet 2015, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la tarification concernant les droits d'entrée, le catalogue et les cartes postales. Il est également demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'élue déléguée à signer les différentes conventions de partenariat.

**15/117 Subvention à l'association Attacafa.**

**Adopté à**

**l'unanimité** Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'attribution d'une subvention à l'association Attacafa, dont l'action renforce l'ancrage de la culture dans les quartiers, tout en favorisant l'accès au plus grand nombre, en accord avec son engagement dans un Agenda 21 de la Culture qui enrichit par ses actions innovantes la réflexion sur le rôle de la culture dans le développement durable. Le projet développé par cette association en 2015 et le soutien attribué par la Ville sont repris dans la présente délibération.

# CONSEIL MUNICIPAL

# 15

Séance du 26 janvier 2015

Rapporteur : Marie-Pierre BRESSON

## COOPÉRATION INTERNATIONALE ET EUROPÉENNE

**15/72 Projets de coopération internationale et européenne - Subventions.**

**Adopté à la  
majorité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 3.500 € à l'Ecole Supérieure de Journalisme et de 750 € à l'association Ingénieurs Sans Frontières.

## TOURISME

**15/73 Association "Sous les Marronniers" - Subvention.**

**Adopté à**

**l'unanimité**

Depuis 1998, l'association « Sous les Marronniers » anime la Vieille Bourse, chaque dimanche soir en juillet, août et septembre, par des rendez-vous de pratique de tango argentin. Par ailleurs, elle est également présente lors d'autres événements organisés par la Ville : la Fête de la Musique, la Braderie, les Journées Européennes du Patrimoine, avec le même enthousiasme. L'effet d'attractivité exercé par l'association, les relations entretenues par cette dernière avec les commerçants et restaurateurs et sa volonté de se développer a conduit la délégation Tourisme à proposer de leur accorder 10.000 € au titre de l'année 2015. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement de cette subvention.

Séance du 26 janvier 2015

Rapporteur : Marc BODIOT

## COLLÈGES ET LYCÉES

**15/74** **Construction du lycée à vocation internationale des métiers de l'hôtellerie, de la restauration et de l'alimentation sur le site Fives Cail Babcock - Avenant n° 2 au marché de travaux préparatoires - Autorisation de signature.**  
**Adopté à la majorité**

Par délibération n° 13/783 du 25 novembre 2013, le Conseil Municipal a autorisé la signature des marchés de travaux préparatoires. Suite à des découvertes en cours de démolition de matériaux pollués et amiantés, il convient de confier des travaux supplémentaires aux entreprises. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'un avenant n° 2 au marché de travaux préparatoires, après avis de la Commission d'Appel d'Offres.

Séance du 26 janvier 2015

Rapporteur : Jean-Louis FREMAUX

## RELATIONS SOCIALES

**15/75 Comité des Œuvres Sociales du personnel de la Ville - Acompte sur subvention.**

**Adopté à**

**l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement au Comité des Œuvres Sociales du personnel municipal d'un acompte de 402.000 € sur la subvention annuelle 2015, dans l'attente d'une révision de la convention de partenariat qui lie le COS et la Ville.

## CONTENTIEUX

**15/76 Façades de l'Hôtel de Ville de Lille – Convention de transaction avec AXA -**

**Adopté à la majorité Lancement de l'opération de réfection des façades.**

**majorité**

Dans le contentieux opposant la Ville à son assureur dommages-ouvrage devant le Tribunal de Grande Instance de Lille, les parties ont décidé de conclure une transaction aux fins de mettre un terme au litige qui les oppose. Cet accord prévoit que AXA règlera à la Ville la somme de 4.345.000 € à titre d'indemnisation transactionnelle, globale et définitive, nette de tous frais, droits et autres, en indemnisation du sinistre et qu'en contrepartie, la Ville se désistara de l'action engagée contre AXA devant le TGI de Lille et renoncera pour l'avenir à toute action en justice ou réclamation y afférente. En parallèle, une procédure de consultation de maîtrise d'œuvre doit être lancée. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de transaction et le lancement de la procédure de consultation de maîtrise d'oeuvre.

**15/77 Construction du Centre Eurorégional des Cultures Urbaines - Accord**

**Adopté à**

**l'unanimité**

**transactionnel avec la société COFELY AXIMA GDF SUEZ - Autorisation de signature.**

Dans le cadre des travaux de construction du Centre Eurorégional des Cultures Urbaines, une erreur matérielle a été constatée sur la formule de révisions des prix du marché 2010S0278COF04 - Lot D. Par ailleurs, en fin de chantier, la société a porté à la connaissance de la Ville un mémoire en réclamation compte tenu de l'allongement de la durée du chantier. Afin de régler ces litiges, une négociation s'est engagée entre la Ville et l'entreprise qui a permis de trouver un accord. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la signature de la transaction avec l'entreprise afin de solder le marché de travaux.

Séance du 26 janvier 2015

Rapporteur : Xavier BONNET

## COMMERCE

**15/78** **Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services - Financement des postes du Groupement des Acteurs Economiques de Lille centre (GAEL) et des opérations d'animations commerciales 2015.**  
**Adopté à l'unanimité**

Le Groupement des Acteurs Economiques de Lille centre (GAEL) contribue à la notoriété et à la valorisation de l'image du centre-ville en augmentant la qualité du service et de la convivialité ainsi que le confort du client. Il promeut et anime le centre-ville autour de son activité commerciale, touristique et culturelle et assure avec les décideurs et acteurs locaux sa bonne gestion. Il favorise également toutes autres actions permettant la dynamisation du commerce et du centre-ville. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions au GAEL, à hauteur de 61.031,02 €, pour le financement de la mission de coordination, des stewards urbains, d'un poste d'agent de développement et pour plusieurs animations commerciales dont une avance de 58.618,61 €

**15/79** **Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services - Subventions à la Fédération Lilloise du Commerce, de l'Artisanat et des Services (FLCAS) - Reconduction du financement de la mission de coordination et des postes d'agents de développement - Opérations d'animations commerciales.**  
**Adopté à l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention à la Fédération Lilloise du Commerce, de l'Artisanat et des Services (FLCAS) d'un montant de 56.080 € pour le financement des postes de coordination, de stewards urbains et d'agent de développement et pour la diffusion de la "Lettre d'informations de la FLCAS", dont une avance de 55.648 €

## HALLES ET MARCHÉS DE PLEIN AIR

**15/80** **Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services - Animation des marchés de plein air.**  
**Adopté à l'unanimité**

En 2015, l'association Caulier Fives Animation souhaite mettre en place 4 opérations d'animation commerciale sur le marché de la place Madeleine Caulier. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention globale d'un montant de 2.004 € pour ces opérations, dont une avance de 60 %.



Séance du 26 janvier 2015

Rapporteur : Antony GAUTIER

## SPORT

**15/81 Attribution de subventions d'organisation à des associations sportives lilloises.**

**Adopté à**

**l'unanimité** Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à des associations sportives pour un montant total de 15.000 €

**15/82 Lille Métropole Basket S.A.S.P - Attribution d'une subvention pour missions d'intérêt général - Année 2015.**

**Adopté à l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 136.600€ au Lille Métropole Basket suivant les missions qu'il remplit et de signer la convention de partenariat.

**15/83 Piscines - Fonds de concours de la Métropole Européenne de Lille - Année scolaire 2013/2014 - Admission en recettes.**

**Adopté à l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'admettre en recettes le fond de concours versé par la Métropole Européenne de Lille au titre de l'aide au fonctionnement des piscines pour l'année scolaire 2013/2014.

**15/84 Opération Lille Neige - Village d'hiver - Fixation des tarifs des droits d'accès à la patinoire et à la piste de luge.**

**Adopté à l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser l'application des tarifs fixés dans le cadre de l'opération Lille Neige.

**15/85 Palais des Sports Saint-Sauveur - Fixation de la redevance d'occupation.**

**Adopté à**

**l'unanimité** Le Lille Métropole Basket SASP occupe divers locaux du Palais des Sports Saint-Sauveur. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir fixer le montant de la redevance liée à cette occupation.

Séance du 26 janvier 2015

Rapporteur : Laurent GUYOT

## INCLUSION SOCIALE

**15/86**      **Service civique - Demande de renouvellement de l'agrément d'engagement de**  
**Adopté à**    **service civique de la Ville pour la période 2015/2017.**  
**l'unanimité**

L'agrément d'engagement de service civique délivré par l'Agence du service civique à la Ville de Lille le 28 mars 2013 arrive à échéance le 28 mars 2015. Il a permis, durant la période 2014/2015, de recruter en service civique quarante jeunes âgés de 18 à 25 ans révolus. Il est proposé au Conseil Municipal de demander le renouvellement de l'agrément d'engagement de service civique de la Ville pour l'accueil de personnes volontaires durant la période 2015/2017.

Séance du 26 janvier 2015

Rapporteur : Alexandra LECHNER

## ECOLES

**15/87** **Marché de prestation de nettoyage des équipements éducatifs de la Ville de Lille et de ses communes associées d'Hellemmes et de Lomme - Années 2015 à 2019 - Autorisation de signature.**  
**Adopté à l'unanimité**

La Ville de Lille et ses communes associées font appel à des prestataires pour effectuer le nettoyage des équipements éducatifs. La Ville a relancé les deux marchés arrivant à échéance en mars 2015: L'un pour une prestation d'insertion ayant pour support le nettoyage, l'autre pour une prestation de nettoyage classique contenant une clause d'insertion par l'économie. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la signature des nouveaux marchés.

**15/88** **Réhabilitation de l'école Wagner dans le quartier de Lille-Sud - Missions d'ordonnancement, de pilotage et de coordination du chantier - Marché négocié de maîtrise d'oeuvre - Autorisation de signature.**  
**Adopté à l'unanimité**

Le marché portant sur les missions d'ordonnancement, de pilotage et de coordination du chantier de réhabilitation de l'école Wagner a été résilié pour fautes. Il a été demandé au groupement de maîtrise d'oeuvre en charge de cette opération de bien vouloir reprendre ces missions. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de ce marché négocié.

Séance du 26 janvier 2015

Rapporteur : Anne MIKOLAJCZAK

## DROITS DES FEMMES

**15/89**      **Droits des Femmes - Programmation - 1ère répartition 2015.**

**Adopté à**

**l'unanimité** La Ville de Lille s'est engagée à soutenir les associations à vocation féminine sur son territoire afin de favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes, de défendre les droits des femmes et lutter contre les violences qui leur sont faites. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à diverses associations œuvrant dans ce domaine.

Séance du 26 janvier 2015

Rapporteur : Audrey LINKENHELD

## POLITIQUE DU LOGEMENT

**15/90** **Appel à projets 2015 - Acomptes sur subventions aux associations agissant dans le domaine du logement.**  
**Adopté à la majorité**

L'appel à projet annuel de la délégation Logement a été lancé en décembre 2014 et pour l'année 2015 pour les thématiques suivantes : l'accompagnement social lié au logement auprès des publics les plus en difficultés ; la détection des publics les plus en difficultés et les plus précaires au regard du logement, qui sont les plus éloignés du travail social, et leur permettre l'accès aux droits au logement ; la défense des droits au logement (logement décent, loyer, rapports locatifs...); le repérage de l'habitat indigne et accompagnement juridique et social des occupants ; la lutte contre la précarité énergétique liée au logement ; le mieux vivre ensemble : mixité sociale et démarches participatives dans l'habitat. Les associations candidates à l'appel à projet doivent déposer un dossier argumenté de demande de subvention pour chacune des actions envisagées en 2015. Les dossiers 2015 en cours de dépôt par les associations seront examinés prochainement. Néanmoins pour faciliter la gestion de ces associations et la continuité de leurs actions, il est proposé de verser un acompte à 3 associations, pour un montant total de 30.000 €

Séance du 26 janvier 2015

Rapporteur : Catherine MORELL-SAMPOL

## LECTURE, BIBLIOTHÈQUES ET MÉDIATHÈQUES

**15/91** **Bibliothèque municipale - Convention cadre relative au Dépôt Légal Imprimeur**  
**Adopté à** **entre la Bibliothèque Nationale de France et la Ville de Lille - Admission en**  
**l'unanimité** **recettes.**

Pour les années 2015 à 2019, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'une nouvelle convention cadre qui fixera les conditions de partenariat entre la Bibliothèque Nationale de France et la Ville de Lille pour la mise en place du Dépôt Légal Imprimeur.

**15/92** **Bibliothèque municipale - Mise à disposition d'un moniteur étudiant par le Centre**  
**Adopté à** **Régional SUDOC-PS.**  
**l'unanimité**

L'Université de Lille 3 - Centre Régional du Sudoc - Publications en Série met à disposition un moniteur étudiant auprès de la Médiathèque Jean Lévy, dans le cadre d'un plan de conservation partagée des périodiques imprimés en Nord/Pas-de-Calais. Ce moniteur étudiant participe, notamment, à l'inventaire et au signalement des collections de publications en série de la Médiathèque Jean Lévy dans le catalogue SUDOC. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'une convention de partenariat pour permettre la mise à disposition d'un moniteur étudiant dans les locaux de la médiathèque Jean Lévy.

Séance du 26 janvier 2015

Rapporteur : Sébastien DUHEM

## PROPRETÉ

**15/93**      **Elimination des déchets ménagers - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers de l'année 2013.**

**Le Conseil Municipal prend acte**

Conformément aux dispositions de l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, Lille Métropole a établi un rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers en 2013. Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.

**15/94**      **Elimination des tags sur les immeubles de la Ville de Lille et sa commune associée d'Hellemmes - Lancement d'un appel d'offres.**

**Adopté à la majorité**

Par délibération n° 11/63 du 17 février 2011, le Conseil Municipal a autorisé le lancement d'un appel d'offres ouvert ayant pour objet l'élimination des tags sur les immeubles de la Ville de Lille et de sa Commune associée d'Hellemmes. Le marché attribué à la Société H.T.P. pour une période de 4 ans arrive à expiration le 25 mars 2015. Il convient aujourd'hui de renouveler ce marché.

Séance du 26 janvier 2015

Rapporteur : Yéléna TOMAVO

## MUSIQUE

**15/95**      **Culture - Musique - Subventions aux opérateurs culturels.**

**Adopté à la  
majorité**

La Ville de Lille accorde son soutien à des associations s'inscrivant, notamment, dans le domaine de la musique dont l'action renforce l'ancrage de la culture dans les quartiers en favorisant l'accès au plus grand nombre, en accord avec son engagement dans l'Agenda 21 de la Culture. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'attribution de subventions aux associations de ce secteur.



Séance du 26 janvier 2015

Rapporteur : Françoise ROUGERIE-GIRARDIN

## EDUCATION ARTISTIQUE

**15/96**      **Conservatoire à Rayonnement Régional - Demande de subvention auprès de l'État**  
**Adopté à**      **(DRAC) pour l'année 2015.**  
**l'unanimité**

Afin de contribuer aux charges de fonctionnement courantes et aux missions d'éducation et d'enseignement artistiques du Conservatoire à Rayonnement Régional, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Madame le Maire ou l'élue déléguée à solliciter une subvention auprès de l'État (DRAC).

**15/97**      **Conservatoire à Rayonnement Régional - Demande de subvention auprès de la**  
**Adopté à**      **Région Nord/Pas-de-Calais pour l'année 2015.**  
**l'unanimité**

Afin de contribuer au soutien du programme d'activités en 2015 du Conservatoire à Rayonnement Régional, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Madame le Maire ou l'élue déléguée à solliciter une subvention auprès de la Région.

**15/98**      **Conservatoire à Rayonnement Régional - Conventions de partenariat avec l'EF2M,**  
**Adopté à**      **la Ville du Quesnoy et les associations Coups de vents et Qu4tre à 4.**  
**l'unanimité**

Le Conservatoire à Rayonnement Régional propose des collaborations pédagogiques et artistiques avec différents partenaires culturels. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'élue déléguée à signer les conventions de partenariat correspondantes.

**15/99**      **Conservatoire à Rayonnement Régional - Demande de remise gracieuse des droits de**  
**Adopté à**      **scolarité.**  
**l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir accorder une remise gracieuse des droits de scolarité de Johanna Kwa Mbette, inscrite en 2009 au Conservatoire, en raison des difficultés que rencontre sa mère, Dominique Helin. Le montant de la remise s'élève à 256,40 €

Séance du 26 janvier 2015

Rapporteur : Stanislas DENDIEVEL

## URBANISME

**15/100** **Quartier de Wazemmes - Ilot délimité par les rues des Meuniers / de la Justice/ de Wazemmes et le boulevard Victor Hugo - Projet de requalification de l'îlot.**  
**Adopté à l'unanimité**

PSA Citroën a informé la Ville de Lille du déménagement de ses locaux situés rue de Wazemmes à Lille et de son intention de vendre son terrain à un seul opérateur privé, suite à un appel à promoteurs. Sur cette base et afin d'avoir l'assurance d'un projet urbain de qualité, la Ville a confié en 2013/2014 la réalisation d'une étude urbaine à un groupement conduit par Faubourg 2/3/4 (architectes/urbanistes) pour la définition d'un plan masse. En accord avec PSA Citroën, cette étude urbaine a été remise aux différents promoteurs candidats. Bouwfonds Marignan est l'opérateur qui a été retenu par PSA Citroën. L'étude urbaine réalisée pour la Ville de Lille présente les caractéristiques suivantes : la réalisation d'une opération d'environ 250 logements ; la démolition du bâtiment situé au 86 rue des Meuniers puis la construction d'une crèche municipale; l'aménagement d'une voie piétonne reliant la rue des Meuniers à la rue de la Justice. Comme il s'agit d'un projet de renouvellement urbain susceptible de modifier le cadre de vie des habitants, il est nécessaire d'engager une concertation préalable. Un travail a été engagé avec LMCU en ce sens. Une délibération sera proposée au Conseil de Communauté en février 2015.

**15/101** **Grand Projet Urbain - Site des Margueritois - Avenant n° 3 à la convention tripartite relative à la participation de Lille Métropole Communauté Urbaine au financement des équipements publics de la concession d'aménagement.**  
**Adopté à l'unanimité**

Par délibération n° 14/613 du 6 octobre 2014, la durée de la concession confiée à la SORELI par la Ville de Lille a été portée à 9 ans. Le troisième avenant à la convention tripartite propose de 7 à 9 ans la durée de réalisation des équipements publics de la concession. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette durée.

## **ACTION FONCIÈRE**

**15/102**      **Quartier du Centre - Ancienne Gare Saint-Sauveur - Mise à disposition au profit de la Métropole Européenne de Lille - Gratuité.**  
**Adopté à l'unanimité**

La Ville souhaite mettre à disposition, à titre gratuit, de Métropole Européenne de Lille, une partie du foncier lui appartenant afin que soit organisée, sur site, la fan zone de l'euro 2016. En effet, Lille Métropole projette d'accueillir au sein des espaces de l'ancienne Gare Saint-Sauveur tous les publics qui souhaitent suivre, dans un contexte tout à la fois festif et sécurisé, la retransmission télévisée des matchs de l'euro 2016. Un programme événementiel sera également organisé pendant toute la durée de l'euro sur ces espaces hors temps de retransmission des matchs.

**15/103**      **Quartier du Centre - Déclassement de l'ensemble immobilier sis à l'angle des rues Jeanne d'Arc et Jean Bart.**  
**Adopté à l'unanimité**

La Ville de Lille est propriétaire d'un ensemble immobilier situé à l'angle des rues Jeanne d'Arc et Jean Bart, qui accueillait autrefois la Faculté de Médecine et de Pharmacie. Après le départ de la faculté dans les années 1970 vers le Centre Hospitalier Universitaire, d'autres services de l'Education Nationale, tel que le Centre Régional de Documentation Pédagogique, ont occupé les bâtiments. Ces services ont également quitté les lieux qui ont ensuite été occupés par des associations. Pour mettre en vente cet ensemble immobilier, la Ville doit d'abord procéder à son déclassement du domaine public.

**15/104**      **Quartier du Centre - Mise en vente de l'ensemble immobilier sis à l'angle des rues Jeanne d'Arc et Jean Bart.**  
**Adopté à la majorité**

La Ville de Lille est propriétaire d'un ensemble immobilier sis à l'angle des rues Jeanne d'Arc et Jean Bart qu'elle souhaite mettre en vente. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la vente de cet ensemble immobilier selon les conditions et le calendrier précisés dans la délibération.

**15/105**      **Quartier du Centre - Ancienne maternité Henri Salengro rue Malpart - Signature d'un protocole.**  
**Adopté à l'unanimité**

La Ville de Lille est propriétaire de l'ancienne maternité Henri Salengro située à l'angle des rues Malpart et Lydéric. Ce bien est partiellement occupé depuis 1996 par l'Auberge de Jeunesse. Il est prévu que l'Auberge de Jeunesse déménage en septembre 2015 dans de nouveaux locaux à proximité de la Porte de Valenciennes. Une consultation d'opérateurs a été lancée par la Ville en avril 2013 et la société Cirmad a été retenue en octobre 2013. Cette société réalisera 140 à 150 logements neufs, 800 m<sup>2</sup> de surface utile d'activités commerciales et un parking en sous-sol de 120 à 130 places. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature du protocole au titre duquel la Ville s'engage à procéder à la désaffectation et au déclassement de l'ancienne maternité Henri Salengro.

**15/106 Quartier du Vieux-Lille - Mise en vente de l'immeuble sis 60 rue Sainte-Catherine.**  
**Adopté à la majorité** La Ville de Lille est propriétaire d'un immeuble sis 60 rue Sainte-Catherine. Sans utilité pour la Ville, ce bien est destiné à être cédé. Cette délibération précise les conditions et le calendrier de cette cession. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser cette cession.

**15/107 Quartier de Moulins - ZAC Porte de Valenciennes - Cession au profit de la SPL Euralille - Délibération modificative.**  
**Adopté à l'unanimité**

Dans le cadre du Grand Projet Urbain, le secteur de la Porte de Valenciennes, situé entre la ZAC Euralille II (quartier Centre) et le secteur Nord de Belfort (quartier Moulins) fait partie des sites de reconstruction. Après avoir retenu la procédure de la ZAC, la réalisation et l'aménagement de celle-ci, qui s'étend sur environ 17 hectares, ont été confiés à la SPL Euralille par Lille Métropole Communauté Urbaine. La présente délibération rectifie la surface du terrain vendu, qui avait fait l'objet d'une erreur matérielle décelée tardivement.

**15/108 Quartier de Wazemmes - Régularisations foncières résidence Magenta Fombelle sise îlot Magenta, Austerlitz, Bailleul et Jules Guesde - Acquisition de parcelles auprès de VILOGIA - Délibération modificative.**  
**Adopté à l'unanimité**

Dans le cadre du Grand Projet Urbain, la résidence Magenta Fombelle, située au coeur de l'îlot Magenta, Austerlitz, Bailleul et Jules Guesde, a fait l'objet d'une opération de résidentialisation par VILOGIA. Dans ce cadre ont également été réalisés des travaux de voirie par Lille Métropole Communauté Urbaine ainsi que la création d'espaces verts et d'un terrain multisports par la Ville sur des emprises appartenant à VILOGIA. L'ensemble des travaux étant achevé, il a été décidé, par délibération du 27 juin 2014, de procéder à la régularisation des différentes emprises foncières. La propriété de deux parcelles de ce secteur, PV 446 et 476, n'avait pas pu être établie jusqu'à présent. Il s'avère qu'elles appartiennent également à VILOGIA. Il convient donc d'intégrer ces deux parcelles à la régularisation foncière à intervenir. Par ailleurs, il convient de retirer de la rétrocession la parcelle PT 561 correspondant à l'entrée du parking souterrain appartenant à VILOGIA. Cette régularisation foncière se fera à l'euro symbolique. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser cette rétrocession.

### **HABITAT DURABLE**

**15/109 Prime Habitat Durable - Octroi de primes municipales : rénovation durable, sortie d'insalubrité, auto-réhabilitation, ravalement de façade, énergie solaire, végétalisation des toitures, récupération des eaux pluviales.**  
**Adopté à l'unanimité**

Dans le cadre de sa politique de soutien à l'amélioration du parc de logement privé, la Ville octroie des primes aux propriétaires souhaitant réaliser des travaux d'amélioration de l'habitat selon le dispositif de primes à la rénovation de l'habitat ou celui de primes au Développement Durable. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable pour l'octroi des aides et primes sollicitées, pour un montant total maximum de 217.541 €

**QUALITÉ ET INNOVATION**  
**DANS L'HABITAT**

**15/110 Aides financières aux bailleurs et promoteurs pour la création de logements.**

**Adopté à**

**l'unanimité** Dans le cadre du nouveau mandat, la Ville de Lille s'est fixé des objectifs ambitieux en matière de production de logements en accession sociale à la propriété. Pour atteindre ces objectifs, la Ville de Lille octroie des aides devant permettre d'accélérer la sortie des opérations de logements à vocation sociale et de corriger les dysfonctionnements observés dans le marché de l'habitat local. Pour formaliser les engagements de chacun, une convention sera signée entre chaque maître d'ouvrage et la Ville de Lille. Il s'agit d'aider une opération de construction neuve pour la production de 32 logements représentant une aide totale maximum de 64.000 €, partagée avec l'opérateur, soit 2.000 € par logement qui sera identifié dans la convention de partenariat.

**15/111 Réseau National des Collectivités pour l'Habitat Participatif - Convention de mise à disposition - Information du Conseil Municipal.**

**Le Conseil Municipal prend acte**

La Ville de Lille est fondateur et membre du Réseau National des Collectivités pour l'Habitat Participatif (RNCHP), créé en 2010. Ce réseau réunit les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale souhaitant s'engager et mutualiser leurs expériences en matière d'habitat participatif. En janvier 2014, le réseau s'est structuré juridiquement en association à but non lucratif. Compte tenu de son engagement fort en faveur de l'habitat participatif depuis plusieurs années, il a été proposé que la Ville de Lille assure la coordination technique du Réseau National et ce, pour une durée de 2 ans. Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de la présente convention autorisant la mise à disposition partielle d'un agent de la Ville de Lille et le financement de ses missions par l'association RNCHP à hauteur estimée de 10.000 €

Séance du 26 janvier 2015

Rapporteur : Mélissa MENET

## LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

**15/112** **Requalification des cours Landas, Longpas, Pasbecq et Faget - Conventions Adopté à l'unanimité**  
**d'intervention et de financement entre la Ville et l'Agence de l'Eau Artois Picardie.**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature des conventions d'intervention et de financement entre la Ville et l'Agence de l'Eau Artois Nord Picardie fixant la participation financière de l'Agence à la réalisation des travaux d'extension des réseaux d'assainissement dans le cadre de la requalification de quatre courées, à savoir la cour Landas située 32-34, rue de Cambrai à Lille, la cour Longpas située 31, rue de Valenciennes à Lille, la cour Pasbecq située rue du Pavé du Moulin à Hellemmes et la cour Faget située 36, rue Mourmant à Lille.

## RÉNOVATION DES QUARTIERS ANCIENS

**15/113** **Indemnité pour l'accession sociale dans le PMRQAD.**  
**Adopté à la majorité**

Dans le cadre des projets d'aménagement nécessitant l'acquisition d'un bien d'un propriétaire occupant, la Ville de Lille octroie une indemnité permettant au propriétaire de se projeter dans une nouvelle acquisition et rester ainsi propriétaire occupant. Cette indemnité participe aux dépenses supportées par le propriétaire (frais de notaires, ouverture compteurs...). A ce titre, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une indemnité de 16.000 € pour un propriétaire impacté par le projet.

**15/114** **Convention tripartite PMRQAD - Avenant n° 1.**  
**Adopté à la majorité**

Dans le cadre du PMRQAD, une convention tripartite définissant les modalités de participations financières a été signée entre Lille Métropole, la Ville de Lille et la Fabrique des Quartiers. Des économies réalisées sur les acquisitions, du fait d'une participation accrue de l'EPF, permet de provisionner le traitement des sols pollués (sur l'ensemble des sites) et des catiches (sur Lille). Le lissage du paiement des ouvrages est modifié, le paiement s'effectuant à la réception desdits ouvrages. Cela nécessite la signature d'un avenant complémentaire.

Séance du 26 janvier 2015

Rapporteur : Magalie HERLEM

## VIE ASSOCIATIVE

**15/115 Vie associative - Aide au démarrage – Note de cadrage.**

**Adopté à**

**l'unanimité** Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les conditions permettant aux associations de bénéficier du dispositif d'aide au démarrage.